

Mise en nomination 2023 Prix du membre honoraire de l'ACHD

Le Prix du membre honoraire de l'Association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD) est remis annuellement à une personne qui a apporté une contribution exceptionnelle tant à la profession d'hygiéniste dentaire qu'à l'association à l'échelle nationale. Les auteurs des mises en nomination ne peuvent soumettre qu'une seule mise en nomination pour ce prix. La personne nommée doit être un membre actif et en règle de l'ACHD.

Admissibilité du candidat

- Doit avoir été membre de l'ACHD de façon continue dans la catégorie de membre actif pendant au moins vingt (20) ans.
- A fait une contribution significative à la croissance et au succès de l'association nationale pendant au moins dix (10) ans, a grandement contribué à la profession d'hygiéniste dentaire et à l'association à l'échelle nationale, et se reflète au moins dans quatre (4) des domaines d'engagement suivants :

la défense des intérêts la pratique adaptée à la culture le mentorat le leadership

la collaboration les déterminants de la santé la diversité, l'éthique la justice sociale l'engagement communautaire la responsabilité sociale la promotion de la santé le bénévolat

Documents pertinents

- Le nom et les coordonnées de la personne mise en nomination
- Un curriculum vitae (CV) détaillé du candidat qui démontre clairement :
 - Un service communautaire exceptionnel qui donne une image positive de la profession d'hygiéniste dentaire à l'échelle nationale et de l'association.
- Deux (2) lettres de soutien écrites distinctes provenant de deux (2) membres en règle de l'ACHD.
- Le soutien écrit doit clairement décrire comment la contribution exhaustive démontre :
 - Une période de dix ans et plus de croissance et de réussite dans le cadre de l'association nationale.
 - Une contribution exceptionnelle à la profession d'hygiéniste dentaire et à l'association à l'échelle nationale et/ou internationale.
 - Un aperçu des réussites à l'échelle nationale et/ou internationale selon les auteurs de la mise en nomination.
 - Au moins quatre (4) domaines d'engagements, tels qu'énumérés ci-dessus.

Les mises en nomination et la documentation soumise demeureront confidentielles et ne seront utilisées par l'ACHD que pour le processus de nomination du prix.

Soumission

Veuillez soumettre votre formulaire de mise en nomination et toute la documentation pertinente par voie électronique, au plus tard le 27 janvier 2023, à 16 h HE, à Kristina Paddison, à kpaddison@achd.ca.

Décision

Le conseil d'administration de l'ACHD sélectionnera le lauréat du Prix du membre honoraire. Si les critères ne sont pas satisfaits, le comité de sélection se réserve le droit de ne PAS accorder de prix pour cette année.

^{*}Avant de recevoir le prix, l'ACHD confirmera que le candidat est en règle avec l'organisme de réglementation.